

**DELIBERATION n°2023/10/03-07-CA**

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 3 octobre 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
- Vu** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,
- Vu** le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi relative au contrat d'association,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2020/01/14-01-CA du Conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,
- Vu** les statuts de l'Association Marseille au Pluriel, avec pour sigle « MAP »

**Considérant** que l'Association « Marseille au Pluriel » est née d'une initiative d'acteurs économiques et sociaux engagés, indépendante de toute influence, qui vise à promouvoir le « faire-ensemble » à Marseille et dans la Méditerranée,

**Considérant** que l'Association a pour objet de promouvoir et valoriser, depuis Marseille, l'interculturalité dans tout projet ou domaine de la vie collective ;

**Considérant** que la nature des activités scientifiques, les valeurs portées par l'établissement et le champ géographique d'intervention sont communs à l'Association correspondant et Aix-Marseille Université,

**Considérant** la volonté d'Aix-Marseille Université d'adhérer en tant que membre fondateur de l'association Marseille au Pluriel dans le but de promouvoir et porter sa politique sociale et solidaire ;

**DECIDE :**

**OBJET : Adhésion à l'association Marseille au pluriel « MAP »**

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion d'Aix-Marseille Université à l'Association Marseille au Pluriel « MAP », en tant que membre fondateur.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 35

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Membres présents : 22

Membres représentés : 7

Fait à Marseille le 3 octobre 2023,

**Eric BERTON,**  
Président d'Aix-Marseille Université

